



Études thématiques

N° 639 / Novembre 2020

L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE À LA RÉUNION

UNE FILIÈRE D'AVENIR QUI DISPOSE D'ATOUTS ET BÉNÉFICIE D'UN CONTEXTE FAVORABLE

Le numérique est régulièrement présenté comme un secteur d'avenir, au cœur des plans stratégiques et des projets de développement. Il figure ainsi dans le Livre Bleu des Outre-mer comme un outil de désenclavement et d'essor. L'économie numérique se développe à La Réunion depuis quelques années. Elle se structure autour d'une association et a pour ambition de rayonner au niveau international. Ce dynamisme a notamment permis à La Réunion d'obtenir le label national French Tech.

L'économie numérique réunionnaise est jeune et principalement composée de petites entreprises. Elle emploie 4 000 personnes mais connaît une évolution mitigée. Le secteur de la programmation et du conseil est le plus dynamique en termes d'emploi tandis que le secteur des télécommunications, premier employeur de la filière, a plutôt tendance à stagner. Ainsi, la part des effectifs du numérique dans l'emploi total privé a diminué ces dix dernières années, contrairement à la tendance observée au niveau national.

Pourtant, le territoire bénéficie d'atouts indéniables pour le développement de l'économie numérique. La Réunion a misé sur le développement massif et rapide du réseau 4G ainsi que de la fibre optique et devance de loin les autres régions ultramarines en la matière. Aujourd'hui, 60 % des accès internet à La Réunion sont à très haut débit. De plus, le secteur bénéficie d'un soutien public non négligeable. Les aides gouvernementales et régionales, les fonds européens ou les aides ponctuelles comme celles accordées par Bpifrance facilitent le développement des entreprises du secteur et la réalisation de projets d'envergure. Enfin, face à ce développement, plusieurs écoles spécialisées dans les métiers du numérique ont ouvert leurs portes à La Réunion et devraient former les premières générations de diplômés locaux.

En parallèle du développement de l'économie numérique réunionnaise, les secteurs traditionnels entament leur transformation digitale. Là aussi, la volonté publique est de faciliter la numérisation de ces activités, d'autant plus que la période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19 a mis en exergue la nécessité de cette transformation et du développement du télétravail.

Méthodologie :

La filière numérique est généralement associée aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Selon l'Insee et l'OCDE, le secteur des TIC regroupe les entreprises qui produisent des biens et services supportant le processus de numérisation de l'économie, c'est-à-dire la transformation des informations utilisées ou fournies en informations numériques (secteurs de l'informatique ou des télécommunications par exemple).

L'économie numérique concerne un périmètre plus large. Elle regroupe également les activités productrices de biens et services numériques donc les industries du numérique (fabrication d'ordinateurs...), la distribution (commerce de gros ou de détail), les services informatiques, d'hébergement, de télécommunications ou encore l'édition de logiciels et jeux vidéos. Elle prend également en compte les entreprises utilisatrices des TIC, dont l'activité est fondée sur ces technologies. C'est le cas des services en ligne ou de la communication digitale. Le périmètre choisi ici regroupe cinq grands secteurs : la fabrication industrielle ; le commerce et la réparation des TIC ; la programmation et le conseil, le traitement de données/l'édition de logiciels et les télécommunications. Tous les emplois des entreprises incluses dans le périmètre de l'économie numérique sont comptabilisés, même les emplois ne requérant pas de compétences numériques. Contrairement à d'autres approches, cette étude n'inclut pas les activités de l'audiovisuel (environ 700 emplois à La Réunion).

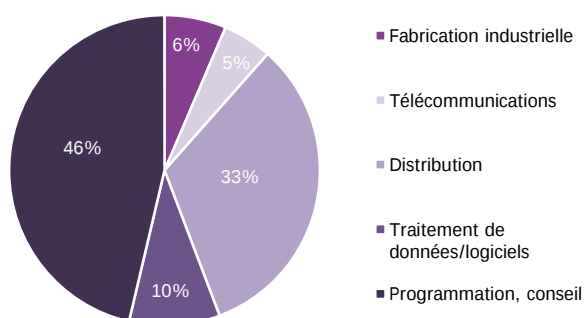
La définition de l'économie numérique par les Nations Unies¹ est plus large encore et englobe la numérisation des secteurs traditionnels tels que le tourisme ou encore les transports.

¹ « Digital Economy Report 2019. Value creation and capture : implications for developing countries », UNCTAD, 2019

Un poids encore limité dans l'économie réunionnaise

Des petites structures dont la moitié exercent dans la programmation et le conseil

Répartition des entreprises de l'économie numérique



Source : Répertoire des entreprises et des établissements, au 31/12/2018

À La Réunion, 1 524 entreprises appartiennent au secteur de l'économie numérique en 2018, soit 2,5 % des entreprises de l'île. La grande majorité de ces entreprises sont des très petites structures et près de 80 % n'ont aucun salarié. Seulement sept entreprises dépassent les 50 salariés.

Il s'agit principalement d'entreprises (y compris entrepreneurs individuels) intervenant dans la programmation informatique et le conseil (46 %) et dans la distribution (commerce d'équipements informatiques en magasin spécialisé et services de réparation, 33%).

La filière inclut également l'ensemble des activités liées au traitement de données et l'édition de logiciels (10 %). Les industries du numérique (fabrication d'ordinateurs) représentent 6 % des établissements recensés et les télécommunications 5 %.

L'économie numérique réunionnaise est plutôt jeune. Plus d'une entreprise sur deux a moins de dix ans et un tiers d'entre elles a même moins de quatre ans.

Le développement des activités de programmation/conseil et de traitement de données/logiciels s'accélère particulièrement ces dernières années. Cette évolution se confirme au regard de l'évolution des crédits bancaires accordés à ces entreprises. En six ans, leurs encours de crédits ont doublé, représentant respectivement 8 et 2,5 millions d'euros d'encours mobilisables en 2019 contre 4 et 1,3 millions en 2013 (source IEDOM, fichier du Service central des risques). Sur l'ensemble des entreprises de l'économie numérique, les encours mobilisables s'élèvent à 84 millions d'euros en 2019, soit 0,7 % du total alloué aux entreprises marchandes dans le département. Ce financement bancaire est en hausse de 30 % en six ans. Les deux secteurs majoritaires en termes d'encours sont les télécommunications et la distribution.

La filière emploie 4 000 personnes, majoritairement dans les télécommunications

Les entreprises du numérique emploient 4 000 personnes en 2019, soit 2,5 % des emplois salariés privés contre 2,8 % en 2009. La part de l'économie numérique dans les effectifs salariés du secteur privé apparaît relativement faible à La Réunion, comparativement aux autres régions. À l'échelle de la France entière, elle s'élève à 4,9 % et 3,7 % hors Ile de France. La Réunion reste toutefois dans la moyenne des départements ultramarins.

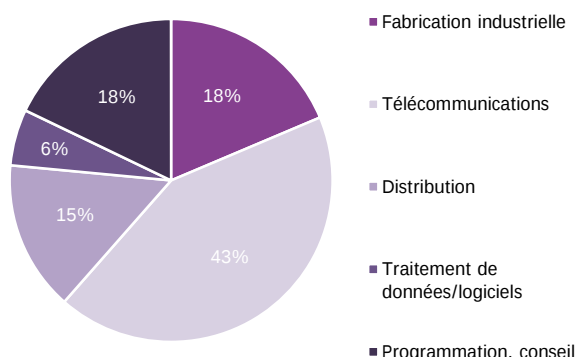
Le secteur des télécommunications concentre la majorité des emplois (1 700 emplois). On retrouve ensuite les secteurs de la fabrication industrielle de TIC (740 emplois), de la programmation (700 emplois), et du commerce/réparation de biens numériques (600 emplois). Enfin, 200 personnes travaillent dans le secteur du traitement de données/édition de logiciels.

Le dynamisme de créations d'emploi de l'économie numérique a été moindre à La Réunion sur les dix dernières années, contrairement à ce que l'on peut observer en France métropolitaine. En effet, ces emplois ont progressé de 10 % à La Réunion sur la période contre 20 % dans l'hexagone. La croissance des emplois est presque exclusivement issue, à La Réunion comme en métropole, du secteur de la programmation et du conseil en informatique qui contribue pour 10 points de pourcentage (pp) à La Réunion et 18 pp en France métropolitaine à la croissance totale des emplois du numérique.

Le secteur de la programmation et du conseil se distingue en effet par son évolution, la plus importante de ces dix dernières années. À La Réunion, le nombre de salariés y a doublé entre 2009 et 2019, bien qu'il s'agisse toujours d'un secteur minoritaire dans l'économie numérique. Le secteur de la fabrication industrielle a également connu une hausse de ses effectifs en 2015 et 2016 tandis que les télécommunications entamaient un léger déclin. La ville de Saint-Denis concentre plus de 4 emplois du numérique sur dix, devant Sainte-Marie et Le Port.

Ces emplois ne correspondent pas à des métiers spécifiquement numériques, mais à des entreprises de l'économie numérique. Par exemple, les comptables ou responsables RH sont pris en compte au même titre que les informaticiens. À l'inverse, certains informaticiens exercent dans des entreprises hors du périmètre de l'économie numérique et ne sont pas comptabilisés ici. À La Réunion, on estime qu'environ 1 700 personnes correspondent à ces métiers spécifiques² en 2016³, la moitié exerçant dans des secteurs hors périmètre.

Répartition des emplois de l'économie numérique

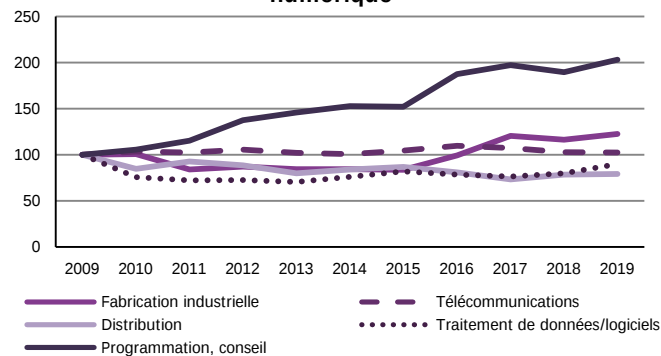


Source : Acoess, données 2019, calculs Iedom

² Opérateurs, techniciens et ingénieurs en informatique

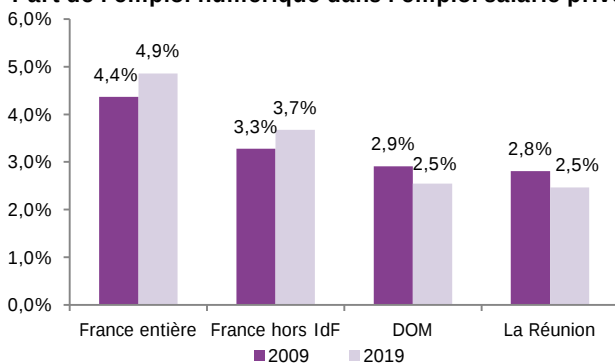
³ Insee, RP 2016 exploitation complémentaire, fichier individus (localisation à la région du lieu de résidence) - Traitement Réunion Prospective Compétences

Évolution des emplois dans les secteurs de l'économie numérique



Source : Acoiss, base 100 en 2009

Part de l'emploi numérique dans l'emploi salarié privé



Source : Acoiss

Des atouts indéniables de la filière réunionnaise

Une filière structurée qui se tourne vers l'international

L'éloignement géographique avec la métropole peut constituer une contrainte pour la filière réunionnaise, notamment pour la recherche d'investisseurs ou la participation aux événements et forums. Pour autant, le secteur du numérique à La Réunion est structuré et constitue un réseau solide et dynamique, qui participe au rayonnement régional de l'île.

L'association Digital Réunion, créée en 1997, entend réunir les principaux acteurs du marché et compte 135 entreprises adhérentes à fin 2019, intervenant directement ou indirectement dans le secteur. Sa stratégie de développement de la filière numérique consiste à faire de l'île un hub majeur entre l'Afrique, l'Océan Indien et l'Europe. Le forum NxSE permet ainsi de réunir les start-up du bassin Océan indien et d'échanger sur leurs domaines de spécialisation, notamment la bancarisation en Afrique et la e-santé à La Réunion.

La Réunion fait partie des 83 communautés French Tech dans le monde

La French Tech est un écosystème regroupant des start-ups françaises, des investisseurs, des décideurs et des community builders (créateurs de communauté). Le mouvement est porté par la Mission French Tech qui est une administration relevant du gouvernement. L'objectif est d'étendre cet écosystème pour favoriser l'échange et permettre aux start-ups françaises de se développer. Un accent est mis sur le secteur du numérique, mais la French Tech rassemble des start-ups de tous secteurs. La Réunion fait partie de la French Tech depuis l'obtention de deux labels. En 2016, l'île obtient le label thématique French Health Tech, révélant le dynamisme des start-ups réunionnaises dans le domaine de la santé et permettant l'accès à un accélérateur spécialisé. En 2019, La Réunion devient également une des 83 communautés French Tech dans le monde. Ce titre prouve que l'île est un territoire favorable au développement des start-ups et à l'accueil des entrepreneurs. Il est valable 3 ans, renouvelable, et donne la possibilité au territoire de mobiliser le « French Tech Community Fund », un fonds de financement destiné aux communautés French Tech pour les aider à porter des projets d'envergure.

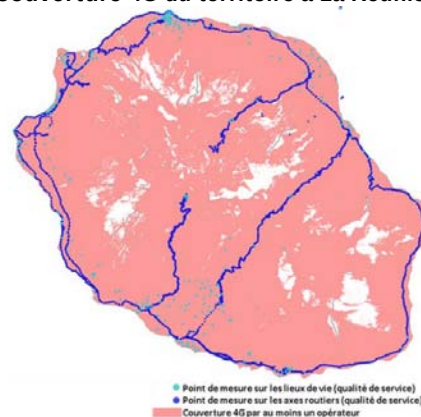
Un réseau performant et inclusif

La Réunion se présente comme un exemple en termes d'infrastructures de réseau. L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) confirme la progression rapide du très haut débit (THD) sur le territoire. Le nombre d'accès THD y a augmenté de 57 % en un an, permettant à l'île de devancer les autres territoires ultramarins. En 2019, le nombre d'abonnements très haut débit a dépassé le nombre d'abonnements haut débit (60 % des accès sont en THD, contre 33 % en 2017). L'accès très haut débit se fait principalement grâce à l'installation de la fibre optique qui couvre aujourd'hui plus de 80 % du territoire. Seuls sept départements en France affichent un taux aussi élevé. A l'échelle des DOM-COM, La Réunion est la seule à proposer une offre aussi complète puisque 88 % des accès FttH (Fiber to the Home) en Outre-mer y ont été souscrits.

La Réunion est aujourd'hui l'une des régions françaises les plus fibrées de France. L'efficacité de ce réseau résulte de presque deux décennies de développement d'infrastructures et d'investissements de la part d'acteurs privés et publics.

En 2002, le câble sous-marin SAFE (South Africa - Far East) touche terre à Saint-Paul et permet de relier La Réunion à l'île Maurice, l'Afrique du Sud et l'Inde. Le réseau est renforcé en 2009 avec l'installation d'un second câble sous-marin LION (Lower Indian Ocean Network), installé par France Télécom pour relier La Réunion, l'île Maurice et Madagascar. L'installation de ces câbles permet le développement de l'internet ADSL sur l'île jusqu'à ce que l'opérateur privé, Zeop, se lance dans le développement de la fibre optique en 2011. L'ambition de ce nouvel acteur local est alors de proposer une offre 100 % fibre optique sur l'ensemble du territoire réunionnais. La première ligne FttH est ainsi inaugurée en juin 2013 à Saint-Gilles les bains.

Couverture 4G du territoire à La Réunion



Source : ARCEP

En 2016, Orange Réunion se lance également dans le développement de la fibre optique, suivie de SFR Réunion en 2017. La bataille du très haut débit que se livrent les trois opérateurs a pour effet d'accélérer le déploiement de cette nouvelle technologie sur l'ensemble du département. Dès lors, le très haut débit prend de l'ampleur à La Réunion. Certaines zones restent néanmoins peu accessibles et peu rentables pour l'installation de la fibre optique. En août 2018, la Région a créé la régie Réunion THD, disposant d'un budget de 40 millions d'euros. Sa mission principale est de permettre le développement du réseau THD dans les communes délaissées par les opérateurs privés. Elle est également chargée de la mise en place du plan WiRun qui promet des accès Wifi gratuits sur toute l'île (73 sites déjà opérationnels). Ces efforts s'inscrivent dans l'objectif porté par la région de faire de La Réunion la première région française fibrée à 100 % d'ici 2021. De plus, la mise en service du nouveau câble sous-marin METISS en fin d'année 2020 devrait permettre de renforcer la qualité du réseau et de pallier la survenue d'incidents sur les câbles plus anciens.

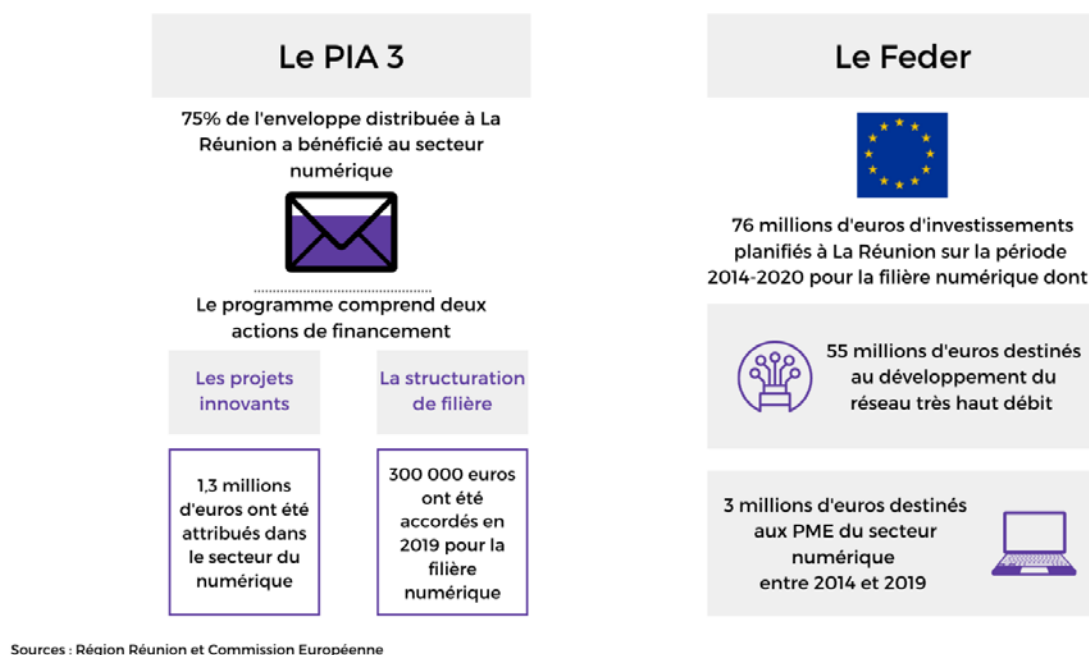
La Réunion face au défi de l'inclusion numérique

En 2017, 78 % des Réunionnais âgés de 15 ans ou plus disposent d'un accès internet à domicile selon l'Insee, soit sept points de moins qu'en France métropolitaine (85 %). L'écart entre les deux territoires s'est toutefois réduit de moitié depuis 2009. Par ailleurs, l'exclusion numérique touche davantage les Réunionnais que les métropolitains : moins de la moitié des personnes âgées de plus de 60 ans dispose d'un accès internet à domicile (contre 66 % en métropole). Un Réunionnais sur quatre déclare notamment ne jamais s'être connecté à internet. La Réunion suit la tendance mondiale du smartphone. Ainsi, selon Médiamétrie⁴, à fin 2017, 63 % des internautes réunionnais se sont connectés quotidiennement à internet sur leur smartphone dans les trente derniers jours. Le développement des usages numériques entraîne parfois une évolution des modes de consommation, notamment avec le développement du e-commerce. À La Réunion, ce phénomène n'est pas encore systématique. Selon la CCIR, 64 % des Réunionnais qui souhaitent acheter des produits locaux préfèrent se rendre sur place, tandis que seulement 35 % des Réunionnais ont fait un achat sur internet au cours du dernier mois (contre 56 % en métropole).

Un secteur porteur, au cœur des stratégies de croissance du territoire

Des dispositifs de soutien importants

Identifié dans le Livre Bleu des Outre-mer comme un secteur d'avenir pour les territoires ultramarins, le secteur du numérique est au cœur des stratégies de croissance économique de La Réunion. Il fait ainsi partie des trois domaines mis en avant par la Région Réunion dans sa stratégie régionale d'innovation (Stratégie de spécialisation intelligente ou S3), avec la bioéconomie et l'écotourisme. Les entreprises du secteur bénéficient ainsi de soutien, et peuvent obtenir des subventions via plusieurs programmes nationaux et européens.



En 2017, le troisième volet du Programme d'investissement d'avenir (PIA 3), lancé par le Gouvernement et destiné à améliorer la compétitivité de la France en soutenant les secteurs innovants, se traduit à La Réunion par des aides centrées sur l'économie numérique. Le PIA 3 territorialisé⁵ comprend deux actions de financement des entreprises innovantes : les projets d'innovation et la restructuration de filières. Sur la période 2018/2019, dix projets innovants ont bénéficié des subventions du PIA 3, dont sept dans le secteur du numérique, pour un montant de 1,3 million d'euros attribués sous forme de subventions ou d'avance remboursable en cas de succès. En ce qui concerne la structuration de filière, seule celle du numérique a bénéficié d'une aide de 300 000 euros en 2019.

⁴ L'Observatoire des Usages Numériques Antilles/Guyane et Réunion Panorama 2019

⁵ Financé à 50 % par l'État et 50 % par la Région avec une gestion des ressources déléguée à Bpifrance

Le contrat de convergence et de transformation, destiné à réduire les inégalités de développement entre La Réunion et la France métropolitaine, prévoit également une enveloppe de 3,5 millions d'euros sur la période 2019-2022, pour faciliter la transition numérique et le développement des infrastructures.

L'économie numérique réunionnaise bénéficie également du soutien de l'Europe, au travers du fonds européen de développement régional (FEDER). Les investissements planifiés pour la filière locale sur la période 2014-2020, dans le cadre du FEDER, s'élèvent à 76 millions d'euros. Il s'agit, pour une large part, de fonds destinés au développement du réseau très haut débit (55 millions d'euros alloués). Pour les autres activités du secteur, la Région Réunion, gestionnaire du fonds, a créé deux aides spécifiquement destinées aux PME du secteur numérique avec une enveloppe de 10 millions d'euros. Entre 2014 et 2019, trente entreprises réunionnaises ont bénéficié de ces deux aides pour un montant total de 3 millions d'euros permettant des investissements à hauteur de 6 millions d'euros.

L'économie numérique bénéficie également du soutien de Bpifrance via la Bourse French Tech qui soutient la création d'entreprises innovantes. Cette première aide est généralement associée à un accompagnement tout au long du développement de l'entreprise.

Une offre de formation locale qui s'enrichit pour créer les emplois de demain

Le développement de l'économie numérique à La Réunion peut être une véritable opportunité en termes d'emplois. Ces quatre dernières années, plusieurs écoles spécialisées sur la formation aux métiers du numérique ont ouvert leurs portes sur l'île (l'Hesip et KapNumerik en 2016, Epitech, Simplon, l'ESRN et Digital Campus en 2017, Digital College en 2018). De plus, l'Université de La Réunion propose à nouveau une formation d'ingénieur spécialisée dans l'informatique et les télécommunications. Ces formations complètent l'offre proposée par la seule école alors présente depuis 2004, SupInfo, qui, en 2020, est reprise au niveau national par le groupe Ionis déjà à la tête des écoles Epitech. L'installation de ces écoles à La Réunion répondant à la demande des entreprises et des étudiants, elles rencontrent un certain succès.

En termes de formation continue, le numérique a le vent en poupe. Nombreuses sont les places proposées aux personnes souhaitant obtenir une certification ou se perfectionner dans le domaine. En 2019, selon Réunion Prospective Compétences, 4 051 places sont proposées en formation continue dans le numérique contre 2 750 en 2017. Les formations s'adaptent aux tendances et à l'évolution des technologies sur l'île. Ainsi, en 2019, 93 places en formation continue concernent la technologie de la fibre optique et plus de 600 concernent les réseaux sociaux (respectivement 12 et 110 places en 2017).

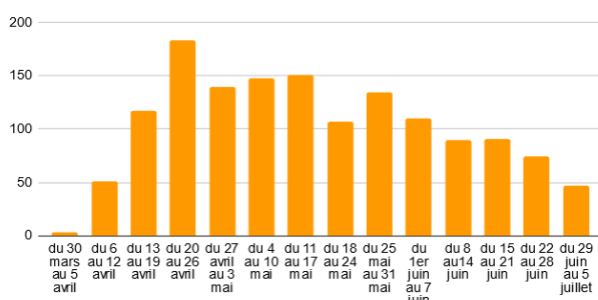
Face à ce développement, l'économie numérique réunionnaise doit également faire face à l'enjeu de la fuite des compétences. En effet, la concurrence du secteur et le niveau d'expertise demandé dans le numérique ont entraîné une hausse des salaires particulièrement importante. Or, les entreprises réunionnaises, plus petites et plus jeunes, rivalisent difficilement avec les conditions d'embauche offertes par les grandes entreprises métropolitaines ou européennes.

La transformation numérique des secteurs traditionnels : des marges de progression importantes

La Réunion accuse un retard en termes de numérisation des entreprises. Seuls 16 % des entreprises adhérentes à la Chambre des métiers et de l'artisanat de La Réunion disposent d'un site internet à fin 2017. À titre comparatif, selon l'Afnic et Le monde des artisans, 76 % des TPE/PME françaises disposent d'un site internet au niveau national en 2017 et 53 % dans le secteur de l'artisanat. À l'heure où UberEats s'installe à La Réunion et où le e-commerce gagne du terrain, la numérisation des entreprises est plus que jamais d'actualité. Là encore, les secteurs traditionnels sont encouragés à entamer leur transformation numérique.

**Nombre de demandes hebdomadaires
dans le cadre du dispositif des chèques numériques**

Entre le 30 mars et le 5 juillet 2020



Source : Région Réunion

La Région Réunion a ainsi mis en place le programme des chèques numériques pour faciliter cette transformation. Ce dispositif permet aux TPE et associations de bénéficier d'une expertise et d'une aide financière pour mettre en place des mesures de numérisation comme le développement du télétravail, la création d'un site internet ou encore l'informatisation de la logistique. Cette aide, d'abord plafonnée à 2 000 euros, a été augmentée au moment du confinement en mars 2020. Elle est désormais plafonnée à 3 200 euros pour un projet de 4 000 euros, soit un taux de subvention de 80 %.

La crise du Coronavirus a également permis de mettre en lumière ce besoin de numérisation. Le télétravail a été fortement mobilisé, plus de 70 % des entreprises y ont eu recours pendant le confinement ([Tendances conjoncturelles 1er trimestre 2020](#), IEDOM). Face à cette prise de conscience, la Région Réunion a renforcé le dispositif des chèques numériques pendant le

confinement (2 millions d'euros de budget primitif contre 200 000 euros initialement). En juillet 2020, plus de 1 600 demandes ont ainsi été enregistrées, contre 110 en 2019.

[Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS — Responsable de la rédaction : G. LESELLIER
Rédaction : D. BRUNEL et M. AOURIRI — Éditeur et imprimeur : IEDOM
Achévé d'imprimer : novembre 2020 — Dépôt légal : novembre 2020 — ISSN 1952-9619